

Compte-Rendu du Conseil Municipal du mardi 8 janvier 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 8 janvier 2019 à 19 h sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORIN, Maire d'Henrichemont .

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs MORIN / VERHOEVEN / BRUNET / GAMET/ PAULIN / SOLIGNY/ PINSON / MORICE / MEFFERT / MESTRE / BUREAU/ JANSONNIE / NERZIC / SEMENCE / HUET /

ETAIENT ABSENTS : Mmes BOURGET-VECCHIO, MERIGOT et Mrs MALLEIN , ROINÉ

Ont donné pouvoir : Mr MALLEIN à Mr MORIN

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme PAULIN et Mr GAMET

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2018 a été adopté à l'unanimité

16 POUR

ORDRE DU JOUR

1°) : Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry :

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'en date du 29 novembre 2018, le conseil communautaire de la communauté de communes à procédé à l'adoption de ses nouveaux statuts. Mr le Maire fait lecture et donne les explications des diverses compétences obligatoires et optionnelles qui sont prises par la communauté de communes Terres du Haut Berry. Un glissement important de compétences est à remarquer dans les statuts.

Voté à l'unanimité 16 pour

2°) Composition du conseil communautaire de la communauté de communes Terres du Haut Berry:

Mr le Maire expose au conseil municipal que l'extension de périmètre de la communauté de communes Terres du Haut Berry à Allouis entraîne une recomposition du conseil communautaire. Il est proposé de retenir la composition du conseil communautaire fixée à 47 sièges selon les règles de droit commun, répartis comme suit :

COMMUNES	Répartition de droit commun
Saint Martin d'Auxigny	4
Fussy	3
Les Aix d'Angillon	3
Henrichemont	3
Menetou Salon	3
Saint Eloy de Gy	3
Vasselay	2
Sainte Solange	2

Allouis	2
Allogny	2
Rians	1
Brécy	1
Pigny	1
Moulin-sur-Yèvre	1
Saint Georges sur Moulon	1
Vignoux sous les Aix	1
Saint Palais	1
Soulangis	1
Quantilly	1
Azy	1
Morogues	1
Parassy	1
Montigny	1
Achères	1
Aubinges	1
Neuvy deux Clochers	1
Neuilly en Sancerre	1
Humbligny	1
La Chapelotte	1
Saint céols	1
TOTAL	47

Voté à la majorité 15 pour, 1 contre

3°) Élection de conseillers communautaire suite à une recomposition du conseil communautaire :

Mr le Maire expose au conseil municipal que l'extension de périmètre de la communauté de communes Terres du Haut Berry à Allouis au 1er janvier 2019 entraîne une recomposition du conseil communautaire. Il doit être procédé à l'élection de 3 conseillers pour la commune d'Henrichemont .

Deux listes se présentent au vote à bulletin secret.

Liste d'intérêt communal et intercommunal

1 Monsieur Jean-Claude MORIN	Conseiller titulaire
2 Madame Nathalie MESTRE	Conseillère titulaire
3 Madame Marie-Solange BRUNET	Conseillère titulaire

Liste pour les intérêts d'Henrichemont et une meilleure utilisation de l'argent public au sein de la communauté de communes

1 Monsieur Franck JANSONNIE	Conseiller titulaire
-----------------------------	----------------------

A l'issue du vote : 16 suffrages exprimés sur 16 votants

Liste d'intérêt communal et intercommunal : 15 voix

Liste pour les intérêts d'Henrichemont et une meilleure utilisation de l'argent public au sein de la communauté de communes : 1 voix

Répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne

ère
1^{ère} étape : quotient électoral : nombre de suffrage exprimés divisé par le nombre de siège à pourvoir : $16/3=5$

- Pour le liste d'intérêt communal et intercommunal : $15/5 : 3$ sièges à la proportionnelle
- Liste pour les intérêts d'Henrichemont et une meilleure utilisation de l'argent public au sein de la communauté de communes : $1/5 : 0$ siège à la proportionnelle

Sont donc élus conseillers communautaires

Monsieur Jean-Claude MORIN
Madame Nathalie MESTRE
Madame Marie-Solange BRUNET

4°) Proposition d'achat d'un sentier communal par un particulier:

Le propriétaire d'un terrain constitué de deux parcelles cadastrées 468 et 469 au lieu dit l'Echeneau des Gâtés a proposé au conseil municipal de racheter le sentier communal dit « sentier des Gâtés à la Gamacherie ». Ce sentier menant du lavoir des Gâtés, sépare ces deux parcelles avant de déboucher à la jonction du chemin rural des Gâtés. L'ensemble des conseillers propose la proposition suivante : « Étudier en commun, un nouveau tracer de ce sentier, en bordure des clôtures de ces parcelles plutôt que de traverser comme il le fait jusqu'à ce jour le terrain constitué de ces lots. Les frais administratifs de ce dossier seraient bien entendu à la charge du demandeur. Ce chemin devra être accessible des deux extrémités, ce qui n'est pas le cas à ce jour. Sur le principe de la vente de ce sentier communal, un des seuls restants à ce jour intégral pour la promenade dans la ville, le conseil est appelé à voter ?

Vote 16 contre

5°) Approbation du plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public » Place de l'église »:

Mr le Maire propose le plan de financement suivant concernant des travaux d'éclairage public Place de l'église.

PIECES ADMINISTRATIVES	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)	80.00€	80.00€
-------------------------------	--	--------	---------------

TRAVAUX d'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre ...)		70.00€	321.00€
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique...), essais et réglages		192.00€	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, platine, protection, prise guirlande, accessoires)		59.00€	
MATERIEL	Lanterne type CLIP 28 Tabled2 64w ral 9005	1	511.00€	511.00€

Total HT	912.00€
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	456.00€
Participation de la collectivité sur le montant HT (50%)	456.00€

Voté à l'unanimité 16 pour